



FÉVRIER

Dans ce numéro se dessine les liens étroits entre l'accès aux droits et la santé mentale, illustre concrètement le pouvoir des espaces collectifs dans un parcours de soin, et défend la prise de parole comme moyen d'empowerment.



ARES

Notre dispositif cherche à étoffer son réseau de partenaires sur l'axe vie professionnelle. Nous avons eu le plaisir de rencontrer l'équipe d'ARES, un groupe d'entreprises et d'associations «tremplins» à but non lucratif, dont la vocation principale est de favoriser le retour à l'emploi de personnes en situation d'exclusion. de nouvelles pistes en perspectives.



REJOIGNEZ NOTRE ÉQUIPE!

On cherche toujours notre future travailleuse sociale pour rejoindre notre équipe!!
Diffusez l'information autour de vous et donnez cette adresse:
anais.anthonioz@aphp.fr
Merci pour votre soutien!



DAPSA

Nous avons rencontré l'équipe du Dispositif d'appui à la périnatalité et aux soins ambulatoires. Leur objectif est de favoriser l'accès et la continuité des soins, pour des groupes familiaux en situation complexe, de la période prénatale aux trois ans de l'enfant. Il propose un appui aux professionnels intervenant auprès de ces familles.





LA RÉUSSITE, ÇA ME FAIT PAS PEUR!

ENREGISTREMENT
D'UN CLIP



Selon Joice Berthe, dans son essai “Empowerment et Féminisme noir”, l’empowerment au prisme du féminisme noir passe par la place de la parole et la visibilité de de l’intellectualité noire, depuis trop longtemps mise sous silence.



Crédit Photo: Mathilde Pannet, Canal 93

Le collectif des Amazones comptent quelques personnalités pépites, bien décidées à se raconter, prendre la place qu’elles ont envie de prendre, et s’exprimer. Elles ont choisi les titres de Tiken Jah Fakoly “Africain à Paris” qu’elles ont réadaptée avec “Africaine à Paris”, et celui d’Amel Bent “ Visée la lune”, devenu “La réussite”.

La réalisation de ce clip est l’aboutissement d’un processus de plusieurs mois de travail au sein de l’atelier musico-thérapie, et de la participation à plusieurs concerts avec le soutien de Canal 93 à Bobigny.

Ornella Milleliri, Camilla Caglioti et André Lamezec ont animé ces ateliers depuis Septembre 2023. Deux musicien.es percussionnistes ont rejoint André pour le clip, Emilia Chamone et Ménandro Fernan. Flore De Corbier a assuré les prises de vues du clip et des backstage, ainsi que le montage des images et du son. Mathieu Da Silva a été notre ingénieur son.





Elodie Cassin, notre psychosocio-esthéticienne, a réalisé les mises en beauté des chanteuses du collectif.

Célia Porro- Coquet, Rahel Asare, Camilla Cagliotti, Stéphanie Montfort, la maman d'André, et moi-même, avons soutenu les aspects logistiques (repas/transports/garde d'enfants). Un grand merci à toute cette équipe!



On voit les femmes arrivées sur le dispositif avec les yeux baissées, absentes parfois. Au fur et à mesure, il s'opère des transformations qu'on ne soupçonne pas. "Les yeux levés vers l'avenir", " Je lèverai le poing encore plus haut, encore plus fort", des paroles qui nous ont fait frissonner et qui continueront de fertiliser le terreau de nos colères pour les garder créatrices.



“

*Mes enfants j'pense à vous, j'vous écris
D'un hôtel à Bobigny
C'est vrai, Faut pas pleurer, les enfants
J'ai un toit et un peu d'argent*

*On vit là tous ensemble, on sourit
On manque de tout et de rien.
C'est pas l'enfer ni le paradis
D'être une Africaine à Paris.*

[REFRAIN]

*Oh oh
Un peu en exil
Etrangère dans votre ville
Je suis africaine à Paris*

*Oh oh
Un peu en exil
Etrangère dans votre ville
Je suis africaine à Paris*

*Sais-tu qu'on a demandé l'asile
Mais c'est vraiment pas facile
Je suis stressée / avec l'OFPPA
et j'parle pas de la CNDAaaa*

*Oh oh
Un peu en exil
Etrangère dans votre ville
Je suis africaine à Paris*

*Oh oh
Un peu en exil
Etrangère dans votre ville
Je suis africaine à Paris*

*Tu vois, du lundi au vendredi,
Je fais que des rendez-vous
Tu sais, je pense à vous appeler
Et prie pour avoir mes papiers*

*Mes enfants, courage pour les études
maman va vous envoyer
Surtout n'aie pas d'inquiétude
Personne ne va t'exciser*

”

(refrain)

**Africaine à
Paris**



La Réussite

“

*Je n'ai qu'une seule envie
Être acceptée comme je suis
Malgré tout ce qu'on m'a fait
Je reste le poing levé
Pour le meilleur, comme le pire
J'ai décidé de partir
Malgré les difficultés
J'ai toujours le poing levé
Lever la tête, bomber le torse
Sans cesse redoubler d'efforts
La vie ne m'en laisse pas le choix
je continue de croire en moi
Malgré les peines / et les violences
Et toutes ces injures incessantes
Moi, je lèverai le poing
Encore plus haut, encore plus loin
La réussite
Ça me fait pas peur
Même quand j'ai mal
J'y crois encore et encore
Des sacrifices
S'il le faut, j'en ferai
J'en ai déjà fait
Mais toujours, le poing levé*

***Je ne suis pas comme toutes ces femmes
Qu'on décourage ou qu'on désarme
Moi, j'ai plus de force que de peurs
Pour encourager toutes les sœurs
Femme africaine bien distinguée
J'ai appris à batailler
Bien plus de joie, que de souffrance
Bien plus d'amour, que d'endurance
Je n'ai qu'une seule envie
Être acceptée comme je suis
Malgré tout ce qu'on m'a fait
Le poing levé vers l'avenir
Lever la tête, bomber le torse***

*Sans cesse redoubler d'efforts
La vie ne m'en laisse pas le choix
Je continue de croire en moi
La réussite
Ça me fait pas peur
Même quand j'ai mal
J'y crois encore et encore
Des sacrifices
S'il le faut, j'en ferai
J'en ai déjà fait
Mais toujours, le poing levé*

”



PREMIER PAS DANS LE TRAVAIL SOCIAL

*Rahel ASARE, 21 ans,
étudiante en BUT carrières sociales,
stagiaire sur le dispositif Parcours.*

Distance professionnelle VS relation ajustée

“Durant les quatre mois de cours théoriques effectués jusqu’ici, nous nous sommes en partie préparés à nos futurs stages en visionnant quelques documentaires. Ces documentaires avaient pour but de nous montrer et nous faire découvrir le monde du social,

L’une des premières notions évoquées en classe a été celle de « distance professionnelle ». Cette « distance professionnelle » ou « juste distance » est subjective. Elle peut dépendre du/ de la travailleur.euse social.e, de l’humain, du public et aussi de la structure. En arrivant à Parcours, j’avais comme idée que laisser « transparaître » ses émotions face aux personnes que j’allais rencontrer était non seulement maladroit mais également irrespectueux envers ces dernières. Avec le recul, il n’est pas question de vouloir montrer ses émotions mais juste de ne pas les cacher.

Contrairement aux cours théoriques où l’on voit des personnes à l’écran sans les connaître humainement, ici, on vient à la rencontre de femmes qu’on pourrait rencontrer dans les transports ou partout ailleurs et avec qui nos mamans pourraient s’entendre.

Cette notion de “distance professionnelle” plutôt abstraite ne peut que difficilement être déterminée sans avoir été soi-même en lien direct avec les personnes que l’on accompagne. L’attachement est nécessaire et l’émotion que nous pouvons montrer de manière non intentionnelle peut aussi être une forme d’accompagnement et de soutien. Les personnes de parcours sont souvent les premières à qui les femmes racontent leur histoire. Une écoute particulière et l’empathie sont primordiales pour les mettre à l’aise et aussi crée le premier lien. Lorsque personne n’a jamais





porté d'intérêt à ce qu'elles ont vécu, avoir en face d'elles des personnes humaines et touchées par ce qu'elle leur confie peut les rassurer sur le fait d'être légitime d'en parler. S'empêcher de ressentir certaines choses peut créer une distance avec les patientes. Le fait de ne pas oser ressentir d'émotions particulières peut laisser croire aux patientes que l'on manque d'empathie et de compréhension."

Réalités de l'accès aux droits

"J'ai eu l'occasion d'aller à la Cours Nationale du Droit d'Asile. Le but était d'accompagner une patiente pour qu'elle puisse assister à une audience et avoir une idée de ce à quoi sa prochaine audience pouvait ressembler, mais également de la rassurer sur le déroulé de l'audience, le lieu et le trajet pour qu'elle n'ait plus qu'à se concentrer sur elle et sur ce qu'elle devra dire. En cours, nous avons parlé de la CNDA ou de l'OFPRA mais nous ne voyons pas les droits des personnes exilées comme aussi difficilement accessibles. Il est difficile de faire face aux juges et de devoir convaincre."

Etre entendue et consultée

"L'équipe étant bienveillante et solidaire, toutes questions ou expressions de ses émotions sont les bienvenues. La santé mentale à une place centrale dans le travail et le système d'holocratie laisse à chacun la même légitimité de s'exprimer et donner son avis. Les stagiaires sont également inclus aux réunions et entendus par l'équipe dont les médecins. Cela me donne l'impression que mon avis importe réellement et que je suis aussi légitime de m'exprimer que les autres membres de l'équipe. Je ne suis pas uniquement considérée comme étudiante et stagiaire mais également comme future travailleuse sociale. A parcouru, tous les avis se font entendre et tous les rôles sont essentiels."





PENSER AUTREMENT LE SOIN

Multiplier les espaces de projection, cultiver différents rôles sociaux, construire des ponts

On sous-estime très souvent la puissance des activités collectives, souvent reléguées à des fonctions occupationnelles. “Elle peut pas venir faire un peu de danse ou chanter un peu?”

Au delà d’espaces permettant d’occuper le temps, les propositions collectives viennent chercher les participant.es dans d’autres rôles que ceux qu’ils et elles occupent habituellement à l’hôpital, c’est à dire les rôles de patient.es, de maman qui garde son enfant, de femme exilée qui doit se raconter...etc. Participer à l’atelier, c’est être femme dans un collectif, être une partenaire de jeu, une chanteuse, devenir une amie. C’est se reconnecter à soi, à son corps, et aux autres. C’est se (re) découvrir des capacités ou des nouveaux talents. C’est prendre confiance, s’exprimer, se soutenir.

Les activités thérapeutiques collectives viennent résonner dans les séances individuelles de consultation, et le travail mené en séance individuelle infuse vers le collectif à son tour. La situation de Mme D. illustre l’impact de cette articulation holistique.

Mme D préparait depuis plusieurs mois son audience à la CNDA, accompagnée par la psychologue et la juriste de l’équipe. Le psychotrauma perturbant les capacités mnésiques et le sommeil, il était extrêmement compliqué pour elle de pouvoir retracer chronologiquement son histoire, et de pouvoir parler avec confiance devant les autres. Et puis l’enjeu est grand : l’obtention des papiers est une porte vers un avenir plus sécuritaire, et la possibilité d’entamer des projets, “de regarder devant”.

Elle a investi de manière très régulière ses différents rendez-vous individuels, ainsi que les ateliers “boxe” et “musicothérapie” avec le projet de création d’un clip. Petit à petit, elle a pris une place importante de leadeuse dans le collectif, soutenait les autres quand elles oubliaient les paroles parce qu’elle les avaient toutes retenues, et a pris part à l’écriture d’une chanson. Elle est montée sur scène, a pris le micro et a chanté devant un public.

La semaine précédant son audience, elle revoit la psychologue pour un dernier “coaching”.



La psychologue crée avec Mme D les ponts entre ce qu'il s'est passé pour elle dans les espaces collectifs, et toutes les compétences qu'elle va pouvoir employer devant les juges. Retenir plusieurs éléments, se concentrer, se tenir debout face à des gens. Le soutien du collectif continue de la porter en dehors même de ce groupe. Par elle-même, Mme D. nous a témoigné s'être sentie plus solide, plus affirmée pour parler devant une audience, grâce à l'assurance gagnée dans les espaces collectifs. L'accompagnement individuel triple de l'avocate, la juriste, et la psychologue a d'autre part permis de se concentrer sur les éléments les plus importants de son histoire et les chronologiser, ce qui n'était plus possible à cause de l'effet de sidération du trauma. L'accompagnement physique à une audience "pour s'entraîner", et à son audience personnelle par des

stagiaires sensibilisés a aussi permis un soutien et une réassurance. Mme D. nous témoigne, s'il est à le prouver, que les situations traumatiques nécessitent toujours un travail d'équipe et un accompagnement très individualisé. La synergie des divers espaces pourrait alors produire des effets bénéfiques. La vision holistique de la démarche ne se restreint pas à envisager la personne dans sa globalité, en répondant aux problématiques par différents moyens, mais suggère des finalités allant au delà. C'est à dire envisager que l'action de la psychologue, + l'action de la juriste + l'action de l'espace collectif, donneraient plus d'effets que chaque action réalisées les unes à côtés des autres.



Crédit Photo: Fiora Garenzi

LOI ASILE

IMPACTS CONCRETS

Bettina Ghnassia-Petit, notre juriste, et Célia Porro-Coquet, stagiaire en appui à la coordination, ont décrypté pour vous les impacts de la loi Asile, par thématique.

« Cette loi signe un recul historique des droits des personnes étrangères en France, quel que soit leur statut administratif. Si ce texte a été présenté par le Gouvernement comme équilibré, entre mesures répressives et mesures progressives, il n'en est rien, ce qui a été largement dénoncé par les personnes concernées et les organisations de soutien (collectifs, syndicats, associations, etc).

La loi promulguée – qui consiste en un retour au texte initialement présenté par le Gouvernement, suite à la censure d'1/3 du texte adopté en CMP par le Conseil constitutionnel – vient d'ores et déjà profondément dégrader les conditions d'accueil et de vie des personnes étrangères. Cette loi, qui porte atteinte aux droits fondamentaux, renforce encore l'arbitraire préfectoral, amenuise les garanties des justiciables, systématise les mesures d'éloignement et précarise toujours plus les personnes étrangères.»

BETTINA GHNASSIA-PETIT



SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE

- **FIN DE LA PROTECTION CONTRE LES OQTF POUR LES PERSONNES MALADES NOTAMMENT** : Seul-es les mineur-es étranger-es sont désormais protégé-es contre les OQTF.

ASILE

- **GENERALISATION DU JUGE UNIQUE A LA CNDA**: renversement du principe (collégialité) et de l'exception (juge unique) jusque là en vigueur devant la CNDA.

- **OBLIGATION POUR L'OFII DE RETIRER/METTRE FIN AUX CONDITIONS MATERIELLES D'ACCUEIL (CMA)**, lorsque les conditions sont réunies (ex : demande d'asile présentée +90 jours après l'arrivée sur le territoire, demande de réexamen) => Augmentation du nombre de personnes concernées.
- **CREATION DES « FRANCE ASILE »** : Implantation dans les pôles territoriaux « France Asile » d'agents de l'OFPRA - donc aux côtés des agents de la Préfecture et de l'OFII. Ces pôles seront chargés de l'enregistrement des demandes d'asile, des conditions matérielles d'accueil et de l'introduction de la demande d'asile. Le demandeur pourra compléter sa demande d'asile auprès de l'OFPRA jusqu'à son entretien personnel. => Problématiques multiples (dont porosité des services et risques d'atteinte à l'indépendance de l'OFPRA)
- **CLOTURE D'INSTRUCTION DE LA DEMANDE D'ASILE PAR L'OFPRA EN CAS D'ABANDON DU LIEU D'HEBERGEMENT** : ajout de la possibilité pour l'OFPRA de clôturer la demande d'asile si la personne quitte l'hébergement proposé par l'OFII.
- **NOUVELLES SITUATIONS DE « RISQUE DE FUITE » POUR LES PERSONNES EN PROCEDURE DUBLIN** : Le fait d'avoir dissimulé des éléments sur son parcours migratoire, sa situation familiale ou ses demandes antérieures d'asile, ainsi que le refus de se soumettre à un relevé d'empreintes digitales seront désormais également des situations dans lesquelles le Préfet peut retenir un "risque non négligeable de fuite".
- **DECENTRALISATION DE LA CNDA**: Création de chambres territoriales.
- **OQTF AUTOMATIQUE APRES DECISION DEFINITIVE OFPRA/CNDA** : Systématisation des OQTF à l'issue de l'instruction de la demande d'asile (pratiques déjà courantes de certaines préfectures), sauf si une demande de titre de séjour est en cours. L'OQTF ne sera notifiée qu'à l'issue du traitement de cette demande dont l'issue serait défavorable.
- **CRÉATION ASSIGNATION À RÉSIDENCE + PLACEMENT EN RÉTENTION DES PERSONNES EN DEMANDE D'ASILE POUR « MENACE À L'ORDRE PUBLIC »**



MNA

- **CRÉATION D'UN FICHER POUR LES MNA CONSIDERE-E-S "DÉLINQUANT-E-S"** : Recueil des empreintes digitales et de la photographie relevées sur des MNA à l'encontre desquels il existe des indices graves ou concordants rendant vraisemblable qu'ils aient pu participer, comme auteur-rices ou complices, à des infractions à la loi pénale.
- **INTERRUPTION DE LA PROTECTION DE L'ASE POUR LES JEUNES MAJEUR-ES (EX-MNA) QUI ONT UNE OQTF** : La loi supprime l'obligation pour le département de prendre en charge les jeunes majeur-es de moins de 21 ans lorsqu'ils ou elles ont été confié-es à l'aide sociale à l'enfance avant leur majorité s'ils ou elles font l'objet d'une obligation de quitter le territoire (OQTF).

SÉJOUR

- **L'EXAMEN À 360° DES DEMANDES DE TITRE DE SEJOUR** : Expérimentation dans 5 à 10 départements. Si préfecture décide de refuser une 1ère demande ou un renouvellement de titre de séjour (TS), la préfecture doit examiner tous les autres motifs susceptibles de conduire à la délivrance d'un TS. Si décision quand même négative, toute nouvelle demande de TS dans un délai d'1 an sera par principe déclarée irrecevable, sauf élément nouveau de fait ou de droits. Présomption du caractère «abusif» ou «dilatoire» de la demande de titre de séjour. Sont exclus de cet examen à 360° notamment les personnes pouvant prétendre à un titre de séjour pour raisons médicales.
- **CARTE DE SEJOUR TEMPORAIRE POUR LES METIERS EN TENSION** : Carte de séjour d'1 an délivrée à la discrétion du Préfet. Conditions minimum : avoir résidé en France pendant au moins 3 ans et exercer une activité salariée pendant 12 mois sur les 24 derniers mois dans un métier considéré en tension (liste définie par arrêté et révisable). Nouvelle voie d'admission exceptionnelle au séjour par le travail qui apporte peu à ce qui existait déjà.
- **LIMITATION A 3 RENOUELEMENT MAX SUR UN MEME MOTIF POUR CERTAINES CARTES DE SEJOUR TEMPORAIRES** : Informer les personnes étrangères concernées pour anticiper l'impossibilité du renouvellement d'une carte temporaire portant une mention identique et encourager/aider à la préparation des dossiers de demande de cartes de séjour pluriannuelle ou carte de séjour temporaire avec changement de motif.
- **NOUVEAUX MOTIFS DE RETRAIT/REFUS D'OCTROI/RENOUELEMENT DES CARTES DE SEJOUR TEMPORAIRES (CST) ET PLURIANNUELLES (CSP)** : Renforcement de la marge de manœuvre de l'autorité administrative pour décider de la délivrance des titres de séjour

RÉTENTION / ASSIGNATION À RÉSIDENCE

- **INTERDICTION DE LA RETENTION POUR LES MINEUR-ES** : Il ne peut plus y avoir de placement en rétention pour les mineur-es. Attention : cette disposition ne s'appliquera à Mayotte qu'à partir de 2027. Or, c'est à Mayotte que la question est plus prégnante encore puisqu'en 2021 l'UNICEF comptabilisait 76 enfants en rétention en France métropolitaine et 3135 à Mayotte.
- **CRÉATION PLACEMENT EN RÉTENTION POUR « MENACE À L'ORDRE PUBLIC»** : Le recours au placement rétention est désormais aussi possible lorsque l'étranger représente, aux yeux de l'autorité administrative, une menace pour l'ordre public.



LES PAPIERS!!!!

Plusieurs bonnes nouvelles ce mois-ci!! L'obtention des papiers est un parcours de longue haleine, qui malheureusement a trop rarement d'issue positive. Alors chaque obtention de papiers est une victoire. On vous les partage!

Mme T, accompagnée depuis 4 ans par le dispositif vient d'obtenir son premier titre de séjour pour soin d'un an, sur motif de la prise en soin de sa santé mentale, ce qui est une surprise et une victoire !

Mme K et sa fille, accompagnée depuis 2 ans ont obtenu leurs statuts de réfugiées pour 10 ans!

et Mme N, vient d'obtenir une protection subsidiaire!

Merci

A BIENTÔT



Fondation
de
France



passage du désir



L'ORÉAL
FONDS POUR LES FEMMES

Dispositif Parcours

Hôpital Avicenne - Service de maladies infectieuses et tropicales
125 rue de Stalingrad , 93000 BOBIGNY
parcours.avicenne@aphp.fr